

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20240208-020****du 08 février 2024****n°020****page 1/3****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS (28) :** Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Evelyne AZIHARI, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MERY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON

**POUVOIRS (9) :** Thomas BAUDIN donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN  
Yasin ERGÜL donne pouvoir à Corine FARINEAU  
Jean-Claude BAUDRY donne pouvoir à Élisabeth PHILIPPONNEAU  
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Evelyne AZIHARI  
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à J. MELQUIOND  
Séverine Bart donne pouvoir à Jean-Michel MEUNIER  
Isabelle DUCHER donne pouvoir à Françoise BRAUD  
Elsa FARHAT donne pouvoir à Stéphane RAYNAUD  
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Béatrice ROUSSENQUE

**EXCUSES (2) :** Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

**RAPPORTEUR : Monsieur Michel FRESNEAU****OBJET : Vélibléu - Tarification de la location des Parcs vélos sécurisés**

*Dans le cadre de la Convention Action Cœur de Ville (Axe 3 : Mobilités et Axe 5 : Équipements et services publics) et du Plan Vélo Ville (Axe 3 : Développer les services de l'éco-système vélo), la ville de Châtellerault développe des services en faveur des mobilités douces et de la pratique du vélo.*

*Afin de favoriser le stationnement vélo, au sein de la commune et en particulier du centre-ville et de répondre aux demandes des résidents ne disposant pas d'un local sécurisé dans leurs logements, la collectivité déploie une offre de stationnements sécurisés pour les vélos sous l'intitulé « Parcs vélos ».*

*L'offre de parcs vélos sécurisés permet de développer le vélo comme un outil de mobilité du quotidien. Elle vise à lever durablement un des principaux freins à l'usage du vélo en ville, tout en facilitant de nouveaux usages et besoins.*

*Ainsi, les habitants de Châtellerault résidant dans un rayon de 300 mètres à vol d'oiseau d'un Parc vélos pourront bénéficier d'un emplacement de stationnement sécurisé sur présentation d'un justificatif de domicile dans la limite des places disponibles.*

*L'accès s'effectuera par un contrôle d'accès numérique spécifique (application, carte de transport et/ou badge) sur des durées et des modalités variables selon le Parc à vélos concerné.*

*Dans ce cadre, la collectivité souhaite mettre en place une tarification pour la location des emplacements des Parcs vélos de la ville.*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20240208-020****du 08 février 2024****n°020****page 2/3**

*Dans un souci de facilité, de lisibilité et de cohérence tarifaire, il est proposé que cette offre soit déployée en lien avec celle de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, développée sous l'égide de la marque Vélibléu.*

*Les tarifs proposés sont les suivants :*

**Grille tarifaire**

	Parc vélos Melette		
	Durée	Tarif HT €	Tarif TTC €
Usage de moyenne et longue durée pour les habitants résidant dans un rayon de 300 m à vol d'oiseau.	1 mois	8.33 €	10.00 €
	3 mois	16.67 €	20.00 €
	6 mois	25,50 €	30.00 €
	12 mois	41.67 €	50.00 €

*28 places disponibles pour le Parc vélos Melette*

\*\*\*\*\*

**VU** les articles L.2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la convention « Action Cœur de Ville » conclue avec l'État en date du 11 juillet 2018,

**VU** la délibération n°18 du conseil municipal en date du 19 mai 2022, concernant l'adoption du plan vélo de la commune de Châtellerault,

**CONSIDÉRANT** qu'il est important de valoriser les mobilités douces et les services vélos associés sur le territoire communal,

**CONSIDÉRANT** que la commune a décidé de développer une offre de stationnements sécurisés pour les vélos (Parcs vélos),

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de fixer les tarifs des Parcs vélos sécurisés, en cohérence avec l'offre Parcs vélos de l'agglomération proposée par Vélibléu,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les tarifs suivants :

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20240208-020****du 08 février 2024****n°020****page 3/3****Grille tarifaire**

	<b>Parc vélos Melette</b>		
	<b>Durée</b>	<b>Tarif HT €</b>	<b>Tarif TTC €</b>
Usage de moyenne et longue durée pour les habitants résidant dans un rayon de 300 m à vol d'oiseau.	1 mois	8.33 €	10.00 €
	3 mois	16.67 €	20.00 €
	6 mois	25,50 €	30.00 €
	12 mois	41.67 €	50.00 €

*28 places disponibles pour le Parc vélos Melette*

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la tarification avec l'ensemble des prestataires financiers et techniques,

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICOUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

